

Résumé des résultats d'évaluation de l'essai-modèle du service social  
Zurich II

# Programmes d'apprentissage, une nouvelle forme d'intervention

Jacqueline Bächli-Biétry, Dr. phil.

Verkehrspsychologische Forschungsprojekte & Diagnostik, Adliswil

## Situation initiale

Selon les expériences faites par le service social de la direction de la justice, on a fait trop peu jusqu'à présent, pour influencer de manière ciblée sur le danger de récidive qu'encourent les délinquant(e)s. Les expériences faites à l'étranger montrent que le recours à des programmes d'apprentissage permet de diminuer le danger de récidive. Dans le cadre d'un essai-modèle du service social Zurich II, cinq différents programmes d'apprentissage axés sur le type de délit ainsi que deux programmes d'apprentissage fondés sur le développement des aptitudes sociales ont été élaborés et appliqués dans le cadre d'un essai-modèle conçu sur quatre ans. Les groupes principalement visés par les programmes ciblés sur le type de délit étaient les délinquant(e)s ayant commis les types suivants de délits: délits par voie de fait, délits à la propriété d'autrui, et délits de la route (conduite de véhicule en état d'ébriété ainsi que violation de règles élémentaires du code de la route). Les programmes destinés au développement des aptitudes sociales n'étaient pas axés sur un type spécial de délit. Le tableau 44 résume le nom des programmes ainsi que le groupe ciblé; il contient également les abréviations qui seront utilisées par la suite:

Tab. 44. Les programmes évalués

abréviation	Type de délit
PoG	Délits par voie de fait dans le couple et la famille
DoT	Délits mineurs par voie de fait et à la propriété d'autrui
TAV	Conduite en état d'ébriété (solution de longue durée)
LAST	Conduite en état d'ébriété (solution de courte durée)
START	Comportement au volant compromettant la sécurité de la circulation
Trias I	non axé sur le délit (pendant la réclusion)
Trias II	non axé sur le délit (avant la remise en liberté)

Le but principal des programmes d'apprentissage axés sur le délit est, en résumé, d'apprendre aux délinquant(e)s à se confronter activement aux délits qu'ils ont commis, à reconnaître leurs facteurs personnels de risque, et à développer des stratégies concrètes leur permettant d'éviter de nouveaux délits. Les programmes d'apprentissage destinés au développement des aptitudes sociales mettent la priorité sur l'amélioration de l'aptitude sociale et de l'autocontrôle. L'objectif de la présente étude d'évaluation est de vérifier le succès de ces diverses formes d'intervention. Elle décrira la méthode choisie, les paramètres de succès et les résultats obtenus.

## La méthode

La présente étude d'évaluation s'attache en priorité à la question de savoir si les programmes d'apprentissage permettent la réalisation des objectifs partiels de ces programmes sur le fond (modification de l'attitude, élargissement des compétences), et si, d'autre part, leur objectif consistant dans un recul de la récidive a pu être réalisé. Les aspects relevant de l'évaluation du processus, par exemple la question de la mise en œuvre des programmes, ne seront pas traités dans ce rapport. Outre la simple évaluation des résultats, on s'attachera encore à décrire le degré de satisfaction des participants avec les programmes, et le degré de coopération qu'ils manifestent.

La présente étude d'évaluation est une étude sur le terrain, reposant sur un design quasi-expérimental des groupes de contrôle et groupes d'essai, comportant plusieurs moments de mesure. Le groupe d'essai correspondait aux personnes ayant suivi le programme d'apprentissage dans sa totalité. Le groupe de contrôle proprement dit se composait de

personnes qui à dessein, tout en possédant les conditions d'aptitude requises, n'avaient pas été affectées à un programme. Dans le cadre de l'étude sur le terrain, se dégagèrent un autre groupe de personnes qui, bien que retenues pour le programme d'apprentissage, s'étaient toutefois, en raison de l'*assessment*, en général en raison d'un risque de récidive trop élevé, s'étaient révélées non idoines. Ce design ne put toutefois pas être intégralement réalisé pour tous les programmes d'apprentissage.

Le relevé des données eut lieu sous forme de questionnaire fermé. Cinq moments de mesure furent définis. Outre les données objectives concernant les antécédents, resp. le retour à un comportement déviant, ces données ayant été fournies par l'intermédiaire d'extraits du registre judiciaire à l'occasion de l'*assessment* un an après le dernier entretien ultérieur, les participants, immédiatement avant le programme d'apprentissage, immédiatement après le déroulement du programme, et enfin à l'occasion du dernier entretien ultérieur, ont été priés de formuler leurs espérances ou leur attitude, et de décrire les progrès obtenus à l'apprentissage. Les responsables des groupes, immédiatement après le programme d'apprentissage et à l'occasion du dernier entretien ultérieur, ont également été soumis à un questionnaire portant sur la volonté de coopération des participants, sur leur respect des conditions extérieures ainsi que sur l'obtention des objectifs partiels par les participants.

En tout, 273 personnes ayant intégralement suivi l'un des cinq différents programmes d'apprentissage axés sur le délit ont été intégrées à l'évaluation. Les programmes manifestant la plus haute fréquence de déroulement étaient les programmes pour personnes ayant commis des délits de conduite en état d'ébriété ou d'infraction au code de la route. Les programmes pour délinquants ayant commis des délits par voie de fait dans l'entourage de la famille et pour délinquants coupables de délits mineurs à la propriété d'autrui, n'ont pu être pratiqués qu'à une fréquence sensiblement moins élevée et avec moins de participants par groupe, de sorte que les sous-groupes correspondant aux cinq programmes d'apprentissage différaient fortement par leur taille. Le groupe d'essai se compose presque exclusivement d'hommes. Le nombre des étrangers pour les programmes correspondant aux délits de conduite en état d'ébriété est inférieur à 20% et, pour le programme pour usagers de la route agressifs et prêts au risque, il se situe, avec une proportion de 60%, à un niveau très élevé.

Le groupe de contrôle 1 se composait de 116 personnes, le groupe 2 de 77 personnes. La comparaison entre les groupes d'essai et les groupes de contrôle à l'égard des variables sociodémographiques importantes, révéla un certain nombre de divergences importantes et statistiquement significatives. Les participants aux programmes d'apprentissage avaient été sensiblement plus souvent auteurs de délits que les membres des groupes de contrôle. Pour les besoins d'intervention, dans lesquels on peut voir dans l'ensemble un indicateur du risque de récidive, le besoin de traitement a été jugé nettement plus élevé chez les participants aux programmes d'apprentissage que chez les membres des groupes de contrôle ; le risque de récidive est donc jugé beaucoup plus élevé pour les premiers.

Pour la période d'évaluation, 80 personnes ayant participé au Trias I et 28 personnes pour Trias II ont pu être retenus dans l'évaluation. Ces programmes ont connu un grand nombre de désistements et d'inobservation des entretiens ultérieurs. Les évaluations tiennent compte des personnes qui se sont désistées, pour pouvoir les analyser comme « groupes naturels de contrôle » pour l'analyse des quotas de récidives. La proportion des étrangers ayant pris part aux programmes Trias I aussi bien que Trias II s'élève à environ 60%.

## **Résultats Evaluation du processus**

A la fin du programme d'apprentissage, les responsables des groupes ont indiqué à quel degré les participants avaient respecté les conditions extérieures du programme d'apprentissage, et à quel degré ils s'étaient montrés coopérants. En résumé, il s'est avéré que les participants aux programmes d'apprentissage pour délinquants pour conduite en état d'ébriété (TAV et LAST) ont le mieux respecté les conditions extérieures du programme et se sont montrés le plus coopératifs. Ces points occasionnèrent le plus grand nombre de problèmes auprès des membres des programmes PoG, et les membres des programmes START ont manifesté la plus faible disposition à coopérer. Dans le cadre des programmes Trias I et II, le respect des conditions extérieures a forcément été meilleur que pour les programmes axés sur le délit, ces programmes se déroulant en majorité dans le cadre de la détention des participants.

## **Résultats de l'évaluation du succès sous l'angle de leur contenu**

Au niveau de l'acceptation du programme d'apprentissage, il s'est avéré que les participants aux programmes PoG et plus encore ceux aux programmes START ont manifesté une attitude nettement plus critique que les participants aux programmes TAV et LAST, et ce aussi bien avant le cours qu'après. Le jugement extérieur porté par les responsables des cours sur l'acceptation des programmes d'apprentissage a été dans l'ensemble, nettement plus critique que celui apporté par les participants eux-mêmes, mais identique sur le fond. Plus de 90% des participants aux programmes Trias I ont qualifié de majoritairement positive la participation au programme d'apprentissage pour tous les points.

Au niveau des différents items des progrès obtenus pendant le cours, il s'est avéré que les participants aux programmes axés sur le délit ont en particulier répondu avoir compris le caractère criminel de leur ancien comportement et ses conséquences. Les participants aux programmes PoG et START, ont eu nettement plus de difficultés à procéder à une réflexion sur leur ancien comportement et à assumer la responsabilité de leurs délits. Dans l'ensemble, les progrès réalisés par les participants au cours des programmes PoG et START ont été jugés de manière nettement plus critique par les responsables des groupes que les progrès réalisés par les participants aux programmes liés à l'alcool.

Les participants aux programmes Trias I ont, en comparaison avec les autres objectifs partiels de TRIAS I, opté le plus souvent pour dire qu'ils étaient dorénavant en mesure d'assumer eux-mêmes la responsabilité pour trouver une solution à leurs problèmes, et qu'ils avaient appris à chercher plusieurs schémas possibles de solution à un problème.

Le jugement externe porté sur la coopération des participants révèle, aussi bien pour les programmes axés sur le délit que pour les programmes TRIAS, une étroite relation avec le jugement externe porté sur les progrès réalisés par ces participants: Plus le jugement porté par les responsables des cours sur la bonne volonté des participants à coopérer était positif, meilleure était leur estimation des succès du programme.

## **Résultats Evaluation du succès à l'aide des quotas de récidive**

Si l'on part du fait que la participation à un programme d'apprentissage représente un *Treatment* susceptible d'amoinrir la récidive ciblée sur un type de délit, la confirmation de cette hypothèse n'est que tendancielle. Tandis que 11% des personnes ayant suivi un programme d'apprentissage ont commis une récidive, cette proportion se monte à 13% pour le groupe de contrôle 1, et à 18% pour le groupe de contrôle 2.

La comparaison des récidives sous l'angle des différents types de programmes d'apprentissage révèle de nettes différences: le sous-groupe START, avec un pourcentage de 13% de

récidives correspondantes au cours de la période d'épreuve d'un an, manifeste la proportion la plus élevée de récidives. La comparaison entre groupes d'essai et groupes de contrôle, eu égard aux différents types de programmes d'apprentissage, révèle peu de différences statistiquement significatives.

Les participants ressentis comme coopératifs par les responsables des cours et dont les progrès avaient été estimés à un niveau comparativement élevé, ont commis moins de récidives que les participants dont les progrès et la coopération avaient été moins bien jugés.

Pour les programmes ne relevant pas d'un délit spécifique, mais destinés à l'acquisition d'aptitudes sociales, tels qu'ils sont offerts dans le cadre du régime pénitentiaire, 19% des participants aux programmes Trias I ont manifesté un comportement déviant entre le début du programme d'apprentissage et la fin de la phase de sursis. Pour les participants aux programmes TRIAS II, cette proportion était nettement plus élevée, atteignant 29%.